



**CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE DE CORSE HENRI TOMASI
2019/2022**

Entre les soussignés :

La Ville d'Ajaccio représentée par Monsieur Laurent MARCANGELI, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2019/281 du 25 novembre 2019 relative au partenariat et à la mise en place de tarifs spécifiques pour le conservatoire de musique, danse et art dramatique de corse Henri Tomasi.

Ci-après dénommée « La Ville d'Ajaccio ».

D'une Part,

Et

**Le Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse, Henri Tomasi, ci après dénommé
" le conservatoire"**

Avenue du Maréchal Moncey
20 090 AJACCIO

Numéro Siret :

APE :

Représenté par, Président du syndicat mixte.

Ci-après désigné «Le conservatoire de corse».

D'autre Part.

EXPOSE

La démocratisation et l'accès de la culture à tous les publics sont les axes prioritaires de la politique culturelle de la Ville d'Ajaccio.

Dans ce cadre, il a été décidé de développer un partenariat avec le Conservatoire afin de permettre aux élèves de cet établissement d'accéder à des concerts, spectacles de danse et pièces de théâtre à des tarifs spécifiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20191125-2019_281-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 03/12/2019
Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



ARTICLE I

La Ville d'Ajaccio s'engage à faire bénéficier de tarifs spécifiques les élèves et les accompagnants du Conservatoire, aux spectacles proposés par le théâtre municipal-Espace Diamant, pour les saisons 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 (convention triennale), en spectacle vivant, selon les modalités définies dans la convention.

Pour chaque saison un avenant à la présente convention sera établi précisant le choix des spectacles.

ARTICLE II

Le Conservatoire s'engage à emmener les élèves pour **6 spectacles minimum réparties de la façon suivante : deux concerts, deux spectacles de danse et deux pièces de théâtre (4 spectacles en catégories A et B et 2 spectacles en catégorie C)**

Pour la saison 2019/2020, les réservations portent sur les spectacles suivants:

1 - Concert du « Conservatoire Giuseppe Verdi de Milan » - Catégorie B

Date : mercredi 06 novembre

Responsable accompagnateur : Adrien Ledoux

2 - Concert « Tchaïkovski, Bizet... Passions romantiques » de l'ensemble instrumental de corse –
Catégorie C

Date : vendredi 13 décembre

Responsable accompagnateur : Serge Lodi

3 – Pièce de théâtre « être et avoir l'air » - Catégorie A

Date : Mardi 9 janvier

Responsable accompagnatrice : Valérie Furiosi

4 - Pièce de théâtre « Kean » - Catégorie B

Date : mardi 14 janvier

Responsable accompagnatrice : Valérie Furiosi

5 - Spectacle de danse « La dame de pique » - Catégorie C

Date : vendredi 7 février,

Responsable accompagnatrice : Valérie Migoubert

6 - Spectacle de danse « ADN Baroque » - Catégorie B

Date : mercredi 4 mars,

Responsable accompagnatrice : Manon Baldi et/ou Valérie Furiosi.

A noter que chaque année, en début de saison, le conservatoire de corse s'engage à **informer dès le mois d'octobre** :

- les spectacles choisis
- le nom des professeurs responsables

D'autre part, le Conservatoire de Corse s'engage à fournir une liste nominative des élèves et de leurs accompagnants à l'Espace Diamant **3 semaines avant chaque spectacle**.

ARTICLE III

La Ville d'Ajaccio s'engage à mettre en application les tarifs suivants :

- 5€ pour les spectacles en tarifs A et B
- 8€ pour les spectacles en tarif C

- Gratuité pour les accompagnants

Ces tarifs ont été déterminés afin d'être en adéquation avec ceux pratiqués pour le conservatoire à Bastia.

Les tarifs seront **applicables uniquement dans le cadre d'un accueil de groupes : minimum 10 personnes - maximum 25**, encadrés par un ou deux enseignants.

Le règlement et le retrait des places de spectacles, devra s'effectuer **au maximum une semaine avant la date** de celui-ci aux heures d'ouverture de la billetterie de l'Espace Diamant soit :

Du mardi au vendredi de 13h00 à 18h30 et le samedi de 13h30 à 17h30.

En cas de non retrait des billets dans les délais prévus les réservations seront caduques.

ARTICLE IV

Le Conservatoire s'engage à prendre en charge la responsabilité de l'encadrement de ses élèves venus assister aux spectacles à l'Espace Diamant et fournira en amont la liste des personnes venant assister à chaque spectacle afin de garantir au mieux leur sécurité en cas de besoin.

ARTICLE V

Il ne peut être exigé d'aucun des partenaires d'engager des moyens financiers, humains ou techniques supplémentaires, hormis ceux énumérés dans le présent accord.

Fait à Ajaccio, le : / /

Le Conservatoire de musique,
danse et art dramatique de Corse, Henri Tomasi

Le Maire d'AJACCIO

M.

